



Assurance auto après condamnation

Par **Le cerf**, le **06/07/2010** à **11:10**

Bonjour,
Dans mon jeune temps, il y a plus de 20 ans, j'ai été coupable d'un délit de fuite après un accident sans blessé.
Aujourd'hui, alors que je change de voiture, mon assurance, pour assurer mon nouveau véhicule me demande de signer un papier comme quoi je n'ai jamais été coupable de ce genre de chose.
Que dois je faire pour m'assurer alors ?
Merci

Par **chaber**, le **07/07/2010** à **06:39**

bonjour,
Une telle demande me surprend. Comment être encore responsable d'un bêtise 20 ans après, et comme je le suppose avoir payé.
Les questionnaires des sociétés d'assurances concernent les accidents responsables (ou non mais sans influence sur le tarif), les retraits de permis et surtout les condamnations pour état d'ébriété, mais sont limités dans le temps.
Un tel acte serait considéré comme abusif.